

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le mardi 30 AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 23 avril 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	8	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Marie-Anne MEUNIER	représentée par	M. Damien MARTIN
M. André JAMMOT	représenté par	M. Alain DUMEIL
M. Jean GORY	représenté par	M. Didier CARON
Mme Chantal SUSANNA	représentée par	Mme Josette MIGNOT
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alexandre TRINIOL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. Sébastien MOSTEFA

M. Stéphane ISNARD a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/03/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 05 mars 2019.

SUSPENSION DE SEANCE A 20h30.

01. PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Mme ALLARD présente le PADD.

REPRISE DE SEANCE A 21h05.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue ce jour, en séance, du débat sans vote portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable proposées dans le cadre de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, engagée comme le prévoit l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

02. DEMANDE DE SUBVENTION A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE POUR EXTENSION DE LA SALLE « FORCE ATHLETIQUE MUSCULATION ».

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** a solliciter une subvention auprès de Clermont Auvergne Métropole au titre du Fond de solidarité Métropole/Commune à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'investissement pour les travaux prévus.

03. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

04. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2019 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2019 pour 33 semaines.

05. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD N°39.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section BD n°39.

06. VENTE D'UN DELAISSE DE SENTIER. PARCELLES CADASTREES SECTION BL N°231 ?232 ET 233.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'Unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à vendre à monsieur et madame SABATIER la parcelle cadastrée section BL n°232 d'une superficie de 21m² pour un montant de un euro.
- **AUTORISE M Le Maire** à vendre à monsieur NIEMEC Vincent la parcelle cadastrée section BL n°233 d'une superficie de 35m² pour un montant de un euro.
- **AUTORISE M Le Maire** à vendre à monsieur VIVIER Michel la parcelle cadastrée section BL n°231 d'une superficie de 13m² pour un montant de un euro.
- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par les acquéreurs.
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.

COMMUNICATION SINISTRE NOTRE DAME DE PARIS.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H15

Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

